

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 14

SEANCE DU 3 MARS 2026

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, M. Thierry ZANARDO, M. Julien AMALRIC, Mme Laura GANSEMAN, Mme Sabine GORSSE, Mme Catherine AURIOL, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Hélène VA, conseillère municipale à M. Christophe MAURIES, premier adjoint

Absents : Mme Sabine GORSSE, conseillère municipale

Date de la convocation : 25/02/2026
Date d'affichage : 25/02/2026

Mme Marie-Florence FARAL est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Délibération portant demande d'aménagement de sécurité et de mobilité durable au carrefour D112 / D50

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la dangerosité persistante de l'intersection des routes départementales D112 et D50. Malgré plusieurs sollicitations adressées par le passé aux services du Conseil Départemental, ce carrefour reste le lieu d'accidents fréquents et graves.

Monsieur le Maire expose la nécessité de réitérer une demande globale d'aménagement incluant :

1. **La création d'un giratoire** pour sécuriser les flux et réduire la vitesse par le département et la région.
2. **L'aménagement d'une aire de covoiturage avec stationnements sécurisés pour vélos** pour répondre aux enjeux de transition écologique.
3. **Le transfert de l'aire de bus de « l'Issartade »** vers ce nouveau site afin d'améliorer la sécurité des passagers, notamment des scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **RÉAFFIRME** l'urgence absolue de sécuriser le croisement D112 / D50 par la création d'un rond-point.
- **SOUTIENT** le projet de création d'un pôle multimodal comprenant une aire de covoiturage, des abris vélos et la relocalisation de l'arrêt de bus.

- **DÉPLORE** l'absence de suite concrète donnée aux demandes précédentes malgré les risques avérés pour les usagers.
- **SOLLICITE** l'inscription de cette opération au programme de travaux du Conseil Départemental du Tarn et de la région.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
José NUNES



La secrétaire de séance,

